

1465 CONSEIL  
Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 5000 euros  
8 rue d'Aubeterre  
63118 CEBAZAT  
921 667 127 RCS CLERMONT FERRAND

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES  
DU 13 FEVRIER 2024

Au siège social de la société ci-dessus nommée,  
Le 13 février 2024  
A 19h00

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance faite par le gérant Monsieur Clément VIALLE.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :  
- Le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Clément VIALLE, agissant en qualité de gérant.

Sont présents :  
Monsieur Clément VIALLE  
Monsieur Mickael CHARBONNIER

Sont représentés :  
Néant.

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée aux associés.



## ORDRE DU JOUR

- Accepter l'apport par Monsieur Mickael CHARBONNIER de la pleine propriété des 50 parts, détenues dans la société 1465 CONSEIL pour une valeur globale de 250 000 euros, au profit de la société dénommée MCV HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège est 134 Rue de Beaupeyras 63100 CLERMONT FERRAND, identifiée au SIREN sous le numéro 984 617 217 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT FERRAND.

- Accepter l'apport par Monsieur Clément VIALLE de la pleine propriété des 50 parts, détenues dans la société 1465 CONSEIL pour une valeur globale de 250 000 euros, au profit de la société dénommée MCV HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège est 134 Rue de Beaupeyras 63100 CLERMONT FERRAND, identifiée au SIREN sous le numéro 984 617 217 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT FERRAND.

- agréer la société MCV HOLDING en qualité de nouvel associé.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité poser pendant ce délai, toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ;

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :



## RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, agrément le projet d'apport par Monsieur Mickael CHARBONNIER de la pleine propriété des 50 parts, détenues dans la société 1465 CONSEIL pour une valeur globale de 250 000 euros, au profit de la société dénommée MCV HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège est 134 Rue de Beaupeyras 63100 CLERMONT FERRAND, identifiée au SIREN sous le numéro 984 617 217 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT FERRAND.

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, agrément le projet d'apport par Monsieur Clément VIALLE de la pleine propriété des 50 parts, détenues dans la société 1465 CONSEIL pour une valeur globale de 250 000 euros, au profit de la société dénommée MCV HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège est 134 Rue de Beaupeyras 63100 CLERMONT FERRAND, identifiée au SIREN sous le numéro 984 617 217 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT FERRAND.

Les associés acceptent la société MCV HOLDING en qualité de nouvel associé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.


Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce, et en particulier à Monsieur Clément VIALLE avec faculté de déléguer à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Mickael CHARBONNIER

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Clément VIALLE

A blue ink signature with a stylized, cursive appearance, featuring a prominent loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.